



DECISION  
Décision concernant l'octroi d'un mandat  
spécial à Monsieur Fabien DOUCET

N° 26463

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vo le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L321-2  
L321-10, L321-4 et L321-10.  
Vo la délibération n°18 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation  
de conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus  
communautaires.  
Vo le décret n°1006-706 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de  
régime des élus successivement par les déplacements temporaires des personnels civils  
de l'Etat.

**CONSIDERANT** que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les  
fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être au  
remplacement des élus que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.  
**CONSIDERANT** que le déplacement de Monsieur Fabien DOUCET à l'Article 3(1) nécessite  
l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération suscité.

DECIDE

**Article 1 :** De confirmer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Fabien  
DOUCET à la Délibération du Projet « Politique communautaire » au 096, A 18422 (P),  
le 05 avril 2025.

**Article 2 :** D'autoriser à l'Élu concerné le remboursement des frais réellement  
encourus pour l'exercice du mandat spécial sur présentation de l'original des  
justificatifs de dépenses exposés.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal  
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**Article 4 :** Monsieur le directeur général des services et Monsieur le technicien sont chargés  
chacon en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 27/03/2025

Publié le jeudi 27 mars 2025  
N° de document : 26463  
Date de mise en ligne : 27/03/2025  
N° de page : 1 sur 1



## DÉCISION

# Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Fabien DOUCET

1 DOCUMENT - Publié le 27 Mars 2025



**26463.pdf**  
(.pdf, 235,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**